Huitième Réunion des présidentes de parlement



EGALITE HOMMES-FEMMES: CONDITION SINE QUA NON DES ODD

Lieu: Ballroom, ONE UN New York Hotel New York 12-13 novembre 2013

NOTE D'INFORMATION GENERALE

On trouvera dans la présente note des informations sur la Réunion et les dispositions correspondantes.

Informations générales

1. LIEU

La huitième Réunion des Présidentes de parlement, organisée par l'Union interparlementaire et le Parlement indien, se déroulera les 12 et 13 novembre 2013 à l'hôtel ONE UN New York.

Elle démarrera ses travaux le 12 novembre lors d'un dîner organisé par l'UIP en honneur des présidentes de parlement. Le dîner aura lieu dans la Salle Landmark Room de l'hôtel. Le 13 novembre, la Réunion débattra des thèmes à l'ordre du jour. Cette session aura lieu dans la salle Ballroom.

2. PARTICIPATION

Sont invitées, toutes les Présidentes de parlements nationaux et, dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidentes des deux chambres. Sont également invitées les Présidentes des assemblées parlementaires régionales ayant le statut de Membres associés de l'UIP.

Les délégations des Parlements et des Membres associés ne devront pas dépasser trois personnes par chambre.

3. ORGANISATION DES DEBATS

Les Présidentes de parlement (et dans le cas des parlements bicaméraux, les Présidentes des deux chambres), les Présidentes des assemblées parlementaires officielles ayant le statut de Membres associés de l'UIP et les orateurs invités sont conviées à s'exprimer devant la Réunion.

Les débats sur chacun des thèmes de l'ordre du jour seront lancés par une déclaration liminaire de 10 minutes suivie d'interventions de deux présidentes de parlement. Viendront ensuite les commentaires et un débat interactif entre participants. Les participants ne sont pas tenus de s'inscrire pour formuler des commentaires et participer au débat interactif. Les observateurs pourront intervenir une fois que toutes les Présidentes souhaitant prendre la parole auront pu le faire.

4. RESULTATS

A la clôture de la Réunion, un document final succinct sera publié, insistant sur les dimensions de genre et soulignant l'importance du rôle que joueront les Présidents de Parlement dans la réalisation des ODD. Ce document Il contiendra par ailleurs un résumé des conclusions et recommandations issues de la Réunion, qui seront ensuite présentées à l'audition parlementaire sur les ODD (14 et 15 novembre).

5. DOCUMENTS

Les textes écrits des présentations seront distribués aux participants à mesure qu'ils seront disponibles. Le Secrétariat de la Réunion s'efforcera de les mettre à disposition dans les différentes langues officielles de la rencontre.

Dans la mesure du possible, le Secrétariat de l'UIP mettra à disposition des documents d'information concernant les thèmes inscrits à l'ordre du jour.

Les participants désireux de distribuer aux autres participants des documents en rapport avec la réunion sont priés d'en fournir un nombre suffisant; ceux-ci seront disposés sur une table qui sera prévue à cet effet.

6. LANGUES

Une interprétation simultanée sera assurée en anglais, espagnol et français.

Deux cabines d'interprétation supplémentaires seront mises à disposition pour les Présidentes qui souhaiteraient s'exprimer dans une autre langue. Dans ce cas, les délégations devront venir accompagnées de leur propre interprète. Il convient de noter que les cabines seront attribuées suivant l'ordre d'arrivée des demandes. Les interprètes concernés sont priés de prendre contact avec le personnel de la Réunion à l'avance. Dans la mesure du possible, les déclarations rédigées dans des langues autres que les langues officielles devront être traduites et remises au Secrétariat de l'UIP, pour distribution.

7. ATTRIBUTION DES SIEGES DANS LA SALLE

Chaque délégation aura deux sièges à la table de réunion. Les délégations des parlements bicaméraux dont les deux Présidentes seront présentes disposeront de quatre sièges. Des sièges supplémentaires seront mis à disposition, dans la salle, pour les personnes accompagnant les délégations parlementaires.

Les délégations des observateurs se verront attribuer deux sièges.

8. INSCRIPTION

Les parlements invités sont priés de faire connaître la composition de leur délégation en renvoyant le formulaire d'inscription ci-joint aux adresses ci-après, au plus tard le **15 octobre 2013** :

Union interparlementaire	CC:
5, chemin du Pommier	Bureau de l'Observateur permanent de l'Union
case postale 330	interparlementaire auprès des Nations Unies
1218 Grand-Saconnex	336 East 45th Street, Tenth Floor
Genève	New York, NY, 10017
Suisse	Etats-Unis d'Amérique
Tél.: +41 22 919 41 50	Tel: +1 212 557 58 80
Fax: +41 22 919 41 60	Fax: +1 212 557 39 54
Courriel: postbox@mail.pu.org: vs@mail.ipu.org	E-mail: nv-office@ipu.org

Conformément à la règle habituelle, les délégations et les missions diplomatiques à New York seront invitées à se charger de tout ce qui concerne les visas, les réservations de chambres d'hôtel et les transports. <u>Aussi les participants sont-ils invités à contacter la mission permanente de leur pays à l'ONU à New York pour toute question concernant leur séjour à New York.</u>

9. REPAS

Un dîner en l'honneur des Présidentes de parlement sera donné le 12 novembre. Ce dîner leur est réservé. Toutes les délégations sont conviées à un déjeuner le 13 novembre (trois personnes au maximum par délégation). Les participants sont priés de confirmer leur participation au dîner et au déjeuner en remplissant et en retournant les formulaires joints.